



Plan Climat cantonal (PCC) de l'Etat de Fribourg (2021- 2026)


—

Rapport de consultation



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU



—
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC**
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**

Table des matières

1	Contexte et participation	4		
2	Appréciation générale	5		
3	Synthèse des remarques par thématiques	7		
3.1	Vision et objectifs	7		
3.2	Calendrier de mise en œuvre du PCC	8		
3.3	Coordination supra-cantonale	8		
3.4	Processus participatif	9		
3.5	Coût financier du PCC	11		
3.6	Effets des mesures	12		
3.7	PCC et autres stratégies sectorielles	13		
3.8	Coûts de l'inaction	14		
3.9	Bilan carbone	14		
3.10	Types de mesure	15		
3.11	Axes	16		
3.11.1	Remarques générales portant sur les axes	16		
3.11.2	Remarques concernant l'Axe M Mobilité	17		
3.11.3	Remarques concernant l'Axe E Energie et bâtiments	17		
3.11.4	Remarques concernant l'Axe A Agriculture et alimentation	18		
3.11.5	Remarques concernant l'Axe C Consommation et économie	18		
3.11.6	Remarques concernant l'Axe T Transversal	19		
3.12	Mesures	19		
3.12.1	Remarques concernant la mesure M.5.2	19		
3.12.2	Mesures du PCC et portefeuille d'actions durables	20		
3.12.3	Remarques concernant la mesure A.3.1	20		
3.12.4	Remarques concernant la mesure E.3.1	20		
3.12.5	Remarques concernant la mesure C.1.3	21		
3.12.6	Remarques concernant la mesure W.2.1	21		
3.12.7	Remarques concernant la mesure W.1.7	21		
3.12.8	Mesures non contraignantes	22		
3.12.9	Priorisation des mesures	22		
3.12.10	Propositions de nouvelles mesures	22		
4	Conclusion	23		
4.1	Appréciation générale	23		
4.2	Principales modifications à apporter	23		
4.2.1	Processus participatif	23		
4.2.2	Suivi de l'effet des mesures	23		
4.2.3	Coûts de l'inaction	23		
4.2.4	Bilan carbone	23		
4.2.5	Mesures du PCC	23		
A1	Annexes	25		
A1.1	Liste des organismes ayant répondu à la consultation	25		
A1.2	Listes des abréviations et acronymes	30		

1 Contexte et participation

La réalisation d'une stratégie climatique cantonale figure parmi les objectifs du programme gouvernemental de 2017. Les travaux d'élaboration du Plan Climat cantonal (PCC) ont débuté dès 2018, avec l'engagement d'une responsable climat et l'établissement préalable d'un bilan des émissions carbone à l'échelle cantonale ainsi que d'une analyse des risques et des opportunités des changements climatiques pour le canton pour les différents secteurs concernés. Un processus participatif composé d'ateliers et de moments d'échanges avec de nombreux et nombreuses expert-e-s, représentant-e-s des milieux associatifs ou encore représentant-e-s des milieux économiques a permis d'aboutir au Plan Climat cantonal et son catalogue de mesures.

Lors de sa séance du 12 octobre 2020, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du PCC du canton de Fribourg. La consultation s'est déroulée du 16 octobre 2020 au 16 janvier 2021. Les réponses reçues après ce délai ont également été prises en compte.

La consultation a pris la forme d'un questionnaire structuré. Les documents de consultation ainsi que la liste des organes invités à se prononcer peuvent être consultés sur le site Internet de l'Etat, à l'adresse ci-après :

<https://www.fr.ch/daec/sen/actualites/le-conseil-dEtat-lance-son-plan-climat-115-mesures-pour-relever-un-des-defis-majeurs-du-xxieme-siecle>. Au total, 99 organes et personnes ont répondu à la consultation (cf. A1.1). Nous tenons à remercier tous les organismes et toutes les personnes nous ayant transmis leur prise de position.

Afin d'appréhender au mieux les avis et souhaits des répondant-e-s, le présent rapport de consultation regroupe les remarques issues des retours de consultation par thématique. Ce rapport synthétise le contenu des retours de consultation, ainsi que les réponses apportées à celles-ci par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC). Les prises de position des répondant-e-s peuvent être consultées sur demande auprès de sen@fr.ch.

2 Appréciation générale

De manière générale, les réponses aux questions du formulaire de consultation sont, pour une grande majorité, favorables au PCC. Le tableau ci-dessous présente de manière quantitative les résultats des retours de consultation.

Questions du formulaire	Oui	Non
1.1. Les explications données en introduction sur les scénarios climatiques, leurs impacts et sur les politiques climatiques vous semblent-elles pertinentes ?	88%	12%
1.2. Manque-t-il un ou plusieurs thèmes essentiels à ajouter dans ce premier chapitre ?	26%	74%
1.3. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?	84%	16%
2.1. Les explications données dans le chapitre 2 vous semblent-elles compréhensibles ?	94%	6%
2.2. Manque-t-il une ou plusieurs catégories essentielles à ajouter au bilan carbone ?	19%	81%
2.3. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?	87%	13%
3.1. Les explications relatives à la vision, à l'organisation et à la méthode de travail vous semblent-elles pertinentes ?	68%	32%
3.2. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?	96%	4%
4.1. Les explications relatives à la stratégie vous semblent-elles pertinentes ?	86%	14%
4.2. Les axes choisis vous semblent-ils pertinents ?	87%	13%
4.3. Les types de mesures choisis vous semblent-ils pertinents ?	62%	38%
4.4. Les visuels (figures) vous semblent-ils pertinents ?	94%	6%
4.5. Les catalogues de mesures vous semblent-ils contenir les informations nécessaires (titre, description, entités responsables, coûts estimés) ?	68%	32%
5.1. Les explications données dans le chapitre 5 sont-elles suffisantes ?	69%	31%

Un grand nombre de répondant-e-s, dont le PDC, l'ACF et 11 communes, ont apprécié la vulgarisation du PCC. Gruyère Energie affirme que le niveau de vulgarisation de l'information et les visuels permettent une bonne compréhension de l'ensemble de la problématique pourtant très vaste. Le SG¹-DEE souligne que le document est bien présenté et qu'il permet de comprendre facilement les enjeux climatiques pour le canton. L'UNIFR estime également que, de manière générale, le PCC est compréhensible.

Le PNR, les communes de Val-de-Charney et de La Roche, le PDC ainsi que SINEF SA ont apprécié la longueur du rapport. L'ACF et 12 communes ont apprécié la structure du document. Dans le même sens, le SSpO, le SESAM et le S2 soulignent que le rapport est très bien structuré.

Le SEnoF, SESAM, le SITel, le PDC, les VERT-E-S, le PNR, les communes de Val-de-Charney et d'Attalens, REPER, les Aînées pour la protection du climat, Ökostrom SA, Agroscope ont apprécié les visuels. Pour le SESAM, les visuels permettent de transmettre les informations de manière pertinente. Le SFP apprécie le mélange entre visuels et textes, et estime que les tableaux sont clairs et synthétiques.

¹ L'abréviation « SG » se rapporte à « Secrétariat-Général ».

L'EnOA salue le travail de mise en relation de nombreux acteurs/-trices autour de ce projet, tandis que le SG-DSAS estime que le PCC explique clairement la répartition du travail et des responsabilités et qu'il est en ce sens une base pour le travail intersectoriel.

REPER souligne que ce plan ambitieux donne de l'espoir et l'impression de ne plus être impuissant.

Le Centre ROSAS a pour sa part trouvé le rapport très informatif et très concret. SAIDEF SA salue les mesures concrètes que l'entreprise trouve motivantes. La commune de Fribourg a également apprécié le caractère concret des mesures.

De manière générale, le rapport présenté à la consultation obtient l'aval de la majorité des répondant-e-s. L'ambition, la stratégie, le contenu et la structure du Plan Climat ne sont dès lors pas remis en question par la majorité des organismes consultés. Les parties consultées montrent un alignement et une adhésion à la démarche effectuée et ses propositions. Il est toutefois constaté un nombre important de remarques concernant le choix des mesures. Ceci est révélateur de la complexité de l'équilibre à trouver entre la prise de conscience de l'urgence climatique et la faisabilité réelle sur le terrain de la mise en œuvre de mesures radicales et disruptives. Le plan est en effet le résultat d'un long processus de discussion et de consultation au sein de l'Etat et avec des acteurs externes. Le résultat de cette démarche a abouti à une stratégie solide et équilibrée avec des mesures pragmatiques, progressives mais réalisables.

Il s'agira donc de procéder à des modifications mineures du document présenté en consultation afin d'obtenir une version définitive améliorée, enrichie des remarques des répondant-e-s.

3 Synthèse des remarques par thématiques

3.1 Vision et objectifs

Plusieurs organismes (les Grands-parents pour le climat, l'UNIFR, les VERT-E-S, le PDC et la commune de Cheyres-Châbles) estiment que le PCC est trop modeste, qu'il manque d'ambition ou que le discours utilisé est trop tempéré. Ainsi, selon les Grands-parents pour le climat, la notion d'urgence climatique doit figurer dans le PCC. Le PDC est quant à lui d'avis que le PCC n'est pas assez avant-gardiste et ambitieux.

Le PCC de 1^{ère} génération présente un catalogue de mesures complet permettant d'œuvrer à l'adaptation aux changements climatiques dans les domaines impactés et de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs fortement émetteurs. Il renforce les mesures déjà existantes, comme le Programme Bâtiments ou le développement des transports publics et de la mobilité douce. En matière d'atténuation, le PCC s'aligne sur les objectifs nationaux. Le fait que les mesures aient été élaborées en collaboration avec de nombreux/-euses expert-e-s garantit une bonne faisabilité des projets lors de leur mise en œuvre. Le suivi de l'évolution des émissions par rapport à la trajectoire souhaitée permettra en outre d'évaluer les effets des mesures et d'améliorer la stratégie climatique pour le PCC de 2^{ème} génération prévu dès 2027, notamment en révisant au besoin la priorisation des mesures selon leur efficacité (analyse coût-bénéfice). Par ailleurs, les travaux législatifs pour l'ancrage de l'outil qu'est le Plan Climat sont en cours et permettront de renforcer la stratégie climatique cantonale (avant-projet de loi sur le climat). Il convient de rappeler que le canton de Fribourg fait partie des premiers cantons à élaborer une stratégie climatique complète, analysant les enjeux climatiques pour le canton (analyse des risques et bilan carbone), fixant des objectifs et proposant des mesures d'adaptation et d'atténuation. Concernant le discours du document, le rapport se base sur les dernières connaissances scientifiques et ne cache aucune information. Dans un souci d'adhésion de l'ensemble de la société à la mise en œuvre de mesures pour la protection du climat, le rapport tente de trouver un équilibre entre le rappel de la gravité de la situation et l'espoir de mettre en place des solutions pour y faire face de manière pragmatique. Il cherche également à proposer des compromis entre vulgarisation pour le grand public d'une thématique complexe et approche scientifique.

Plusieurs organismes (notamment Les Aînés pour la protection du climat, le PDC, l'UDC, l'UPCF et la CCIF) sont d'avis que le PCC ne propose pas suffisamment de mesures fortes et prioritaires et/ou que le PCC propose trop de petites mesures au coût faible. Ainsi, les Aînés pour la protection du climat souhaitent que des mesures fortes soient prises dans les secteurs les plus émetteurs, pour se donner les moyens d'atteindre l'objectif. Dans la même idée, l'UDC critique le manque de propositions d'envergure (par ex. pour le développement du solaire et de l'éolien), plutôt qu'un ensemble de petites mesures, dont un certain nombre pour des journées de formation et de la sensibilisation. L'UPCF remarque quant à elle également que le PCC fonctionne trop en « arrosoir », allouant des montants trop faibles à de nombreuses mesures. La CCIF et le PDC estiment que le nombre de mesures est trop élevé par rapport au coût estimé du Plan, et qu'il convient alors de se limiter aux mesures les plus efficaces.

Le PCC propose une stratégie climatique générant des impacts réels aux niveaux local et cantonal. Pour cela, une approche holistique, comprenant de nombreuses mesures, petites et grandes, est nécessaire. En effet, il est autant indispensable de proposer des mesures ciblant la source du problème (volet « Atténuation ») que des mesures permettant au canton de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques (volet « Adaptation »). Pour chacun des volets, la priorisation d'une thématique ou d'un domaine relèverait d'une évaluation subjective, particulièrement dans le volet "Adaptation". Par exemple, la priorisation d'une mesure favorisant la résilience de la biodiversité par rapport à une mesure limitant les îlots de chaleur urbaine, ou vice-versa, n'est pas pertinente, les mesures étant importantes pour des raisons qui leur sont propres.

Le PCC utilise dès lors les leviers d'action à sa disposition pour proposer des solutions à l'ensemble des secteurs et thématiques. L'évaluation des effets des mesures permettra d'améliorer la stratégie lors de l'élaboration du PCC de 2^{ème} génération. L'idée de ne disposer que de quelques mesures phares ne semble pas pertinente, car ceci entraînerait la suppression complète de certains axes stratégiques ou secteurs d'actions.

En ce qui concerne les objectifs du PCC, les VERT-E-S estiment que ceux-ci sont insuffisants. Dans le même sens, le PDC et la commune de La Roche sont d'avis que le PCC manque d'ambition et ne fait que suivre ce qui se fait

ailleurs. Les Aînées pour la protection du climat voudraient quant à elles fixer un objectif de -60% de GES d'ici 2030. Le WWF Fribourg souhaite qu'un graphique montrant l'évolution des émissions actuelles et la trajectoire à adopter pour atteindre les objectifs soit ajouté. Pro Natura Fribourg est d'avis que les objectifs sont réalistes, et qu'ils doivent être atteints. L'UDC rappelle pour sa part que les changements climatiques sont un problème global qui ne saurait être résolu au niveau cantonal.

L'Etat de Fribourg, à l'instar de la Confédération, souhaite réduire de moitié ses émissions de GES (par rapport à 1990) d'ici 2030 et contribuer à l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Ce sont là des objectifs ambitieux et atteignables. Reprenant la proposition du WWF Fribourg et afin d'expliquer plus clairement l'objectif du PCC ainsi que ses implications, un graphique présentant l'évolution passée des émissions cantonales et la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs sera ajouté. Les résultats des prochains bilans carbone cantonaux permettront de comparer la quantité effective d'émissions avec la quantité prévue par la trajectoire menant aux objectifs. Il sera ainsi possible d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. D'ici 2026, il conviendra de modifier ou de réorienter le plan de mesures selon les résultats du PCC de 1^{ère} génération.

3.2 Calendrier de mise en œuvre du PCC

Le WWF, les Grands-parents pour le climat, les Aînées pour la protection du climat et Pro Natura sont d'avis qu'une actualisation du PCC tous les 5 ans n'est pas assez réactive et voudraient que des jalons plus réguliers soient prévus. À l'inverse, Pro Velo est d'avis que le calendrier de mise en œuvre des mesures est serré, mais se réjouit de la rapidité d'exécution.

La lutte contre les changements climatiques exige la mise en œuvre de mesures rapidement applicables, mais engage aussi une transformation en profondeur de la société et de son mode de fonctionnement. C'est pourquoi un calendrier à 5 ans, prévoyant le lancement des mesures, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation paraît adéquat. Il ne semble en effet pas possible d'effectuer ces différentes tâches pour l'ensemble des mesures dans un laps de temps plus restreint. Par ailleurs, il faut prévoir un certain temps de latence pour que les effets des mesures soient observables, en particulier lorsqu'il s'agit de projets pour lesquels il n'y a pas de base préalable. À cela s'ajoutera également un travail supplémentaire d'une ampleur conséquente : l'élaboration de la 2^{ème} génération du PCC sur la base des résultats du PCC de 1^{ère} génération. À noter que le PCC prévoit toutefois une certaine flexibilité durant les 5 ans prévus pour sa mise en œuvre afin de procéder aux ajustements nécessaires, notamment par le biais d'un mécanisme de suivi.

3.3 Coordination supra-cantonale

De nombreux organismes appellent à davantage de coordination et collaboration du PCC avec les autres cantons et avec la Confédération. Ainsi, selon l'ACF et 11 communes, la comparaison intercantonale des types de mesures sélectionnées est primordiale. Le PDC et les communes de La Roche et de Bösinggen insistent sur le fait qu'il est nécessaire de coordonner la réflexion et l'action avec les autres cantons, notamment les cantons voisins. Dans cette même thématique, le PDC et le S2 souhaitent que la question de la collaboration supra-cantonale soit davantage thématisée. Les Verts libéraux encouragent quant à eux à ce que le canton s'inspire des exemples de bonnes pratiques (économie des ressources, mobilité et constructions/rénovations) pris par nos cantons voisins. Les Grands-parents pour le climat sont d'avis que la coordination intercantonale ne peut pas se restreindre à des échanges. Le PDC voudrait également que dans la pratique, la collaboration avec l'OFEV ou encore l'OFEN soit intensifiée.

L'Etat de Fribourg est bien entendu conscient que la lutte contre les changements climatiques ne pourra être efficace que si elle est menée en actions collectives intercommunales, intercantionales et même internationales. C'est pourquoi il travaille déjà en étroite collaboration avec l'ensemble des autres cantons, que ce soit via un groupe de coordination entre les cantons romands ou au travers de la coordination organisée par l'OFEV ou encore par des échanges bilatéraux (cf. ch. 3.2.2 du PCC). Chaque canton fait son expérience, teste, puis échange avec les

autres. Le groupe de coordination romand a notamment permis de mettre en avant la Fondation Carbon Fri², fondation dont le mécanisme sera dupliqué dans le canton du Valais. Le canton de Fribourg fait donc également figure d'exemple pour d'autres cantons. L'Etat de Fribourg est très régulièrement informé de l'état d'avancement des travaux dans les autres cantons et très sollicité par ses voisins pour obtenir des informations et des échanges de connaissances. En ce qui concerne une éventuelle comparaison intercantonale, il convient de signaler que le canton de Fribourg compte parmi les premiers cantons à proposer une stratégie climatique complète. La comparaison entre les bilans carbone des cantons n'est à ce stade pas possible étant donné que peu de cantons ont effectué cette évaluation. La composition des stratégies climatiques en deux volets (« Adaptation » et « Atténuation ») et en axes stratégiques est par contre souvent similaire. Si les mesures proposées par les différents cantons peuvent varier, les thématiques ciblées sont généralement identiques. Par ailleurs, les cantons demandent un soutien de la part de la Confédération pour mettre en place des outils permettant de comparer les différentes stratégies climatiques cantonales. La Confédération est en effet l'échelle pertinente pour proposer une telle vue d'ensemble, mais elle tarde à donner réponse aux cantons. Concernant la relation de l'Etat de Fribourg avec la Confédération, la collaboration est là aussi déjà existante et très forte. Des échanges réguliers nous permettent ainsi de garantir le transfert d'informations concernant les dernières évolutions en matière de politique climatique nationale. En ce qui concerne les aides financières, l'Etat de Fribourg est notamment bénéficiaire d'un soutien pour le projet Colibri³, comprenant en particulier l'organisation des Climat Lunchs. À ce stade, cette aide reste malheureusement anecdotique. Le fonds pour le climat prévu par la loi sur le CO₂ totalement révisée, sous réserve de son acceptation par la population en juin 2021, devrait permettre à la Confédération de soutenir davantage financièrement les cantons dans leurs projets climatiques.

3.4 Processus participatif

L'ACF et 12 communes rappellent que les communes souhaitent être activement associées au PCC. L'ACF propose d'assurer une représentation en fonction des caractéristiques (taille, régions, langues, urbain et rural, etc.). La commune de Grolley estime que le processus participatif n'a pas suffisamment intégré les communes. La commune d'Arconciel estime qu'il est important et nécessaire que le PCC implique les communes le plus en amont possible de l'élaboration du PCC. Les communes de Cheyres-Châbles et de Villars-sur-Glâne souhaiteraient également obtenir davantage d'informations sur l'implication et la participation des communes à la mise en œuvre du PCC. La commune d'Arconciel est quant à elle d'avis que les communes doivent être intégrées dans les groupes de travail, ainsi que lors de l'examen et la mise à jour du PCC.

L'Etat de Fribourg considère que la collaboration avec les communes est essentielle tant pour l'élaboration du plan que pour la mise en œuvre de ses mesures. C'est pourquoi une coordination avec les communes a été initiée en 2020 (une rencontre avec les communes francophones et une avec les communes germanophones). Ces rencontres ont permis d'informer les représentant-e-s des communes des enjeux climatiques pouvant les concerner et du contenu du PCC alors en consultation. Des ateliers ont également été effectués afin de prendre connaissance des mesures déjà mises en place dans les communes ainsi que de leurs attentes et besoins. Sur cette base, de prochaines rencontres seront prévues afin de poursuivre et développer la collaboration entre l'Etat de Fribourg et les communes autour des enjeux climatiques. Il est vrai que le processus participatif n'a pas pu intégrer la totalité des acteurs/-trices intéressé-e-s, ce pour des raisons organisationnelles ainsi que pour garantir agilité et rapidité de développement. Toutefois, l'intégration des communes aux travaux s'est traduite par la participation de l'ACF aux groupes de travail dès le début du processus. En outre, l'implication des communes devrait être précisée grâce à un ancrage légal de la stratégie climatique, tel qu'évoqué au point 3.1.

² La Fondation Carbon Fri encourage la réduction des émissions de CO₂ par les entreprises fribourgeoises, en attribuant le label « CARBON FRI » à celles qui s'engagent à diminuer leurs émissions et à investir dans la Fondation une contribution par tonne de CO₂ rejetée.

³ Le projet Colibri vise à sensibiliser l'ensemble de l'administration cantonale et ses employé-e-s aux enjeux climatiques, en organisant notamment des conférences, appelés « Climat Lunchs », sur différents sujets liés aux changements climatiques.

Plusieurs organismes (la CCIF, le PDC, la commune de La Roche, la DEE et l'UPCF) estiment que le PCC est trop centré sur l'administration et que les secteurs de l'économie et de l'industrie n'ont pas été suffisamment intégrés au processus. La CCIF met également en évidence la surreprésentation des groupes écologistes dans les groupes de travail et la très faible représentation de l'économie, du secteur agricole, du tourisme ou encore de l'immobilier. Toujours selon la CCIF, la représentation des milieux économiques, notamment des secteurs du bâtiment et de l'industrie, doit être assurée pour la suite des travaux du PCC. Le PDC et la commune de La Roche critiquent également la surreprésentation de collaborateurs/-trices de l'administration en tant que contributeurs/-trices au PCC, et souhaitent que des expert-e-s externes du monde académique et des personnalités issues de l'industrie ainsi que des arts et métiers intègrent le COPIL. Dans le même sens, la DEE souligne un manque de volonté du PCC de créer des partenariats avec l'industrie et l'économie, notamment au travers de leurs faïtières. Dans la même idée, l'UPCF voudrait que les acteurs économiques et les hautes écoles soient également intégrés dans l'organisation et le travail, et non seulement des Services de l'Etat.

La représentation et l'engagement des milieux économiques, notamment le bâtiment et l'industrie, sont fondamentaux pour le succès du plan climat du canton. L'Etat de Fribourg n'a donc pas restreint la participation aux groupes de travail liés à l'élaboration du PCC, bien au contraire. D'ailleurs, des représentant-e-s de différents organismes extérieurs à l'administration ont bel et bien participé aux travaux d'élaboration de la première génération du PCC, pourtant principalement axée sur les actions pouvant être entreprises au niveau de l'administration et de ses services. Ainsi des représentant-e-s de la CCIF, de l'UPF, de la FPE et de l'UPCF ont intégrés des ateliers participatifs ayant permis de construire les bases du PCC ou ont participé à des échanges bilatéraux avec la section Climat au sujet de certaines mesures spécifiques. L'intégration des milieux économiques et industriels s'est également traduite par la participation aux ateliers participatifs de Groupe E, de GESA, des TPF, de Ökostrom SA ou encore de BFF SA. D'autres organismes externes à l'administration ont également contribué au processus participatif, notamment l'UFT, le PNR, Terroir Fribourg, ainsi que la HEIA-FR, le Centre ROSAS, le Centre TRACE ou encore le Cluster Food & nutrition.

Le champ d'action du PCC de deuxième génération concernera plus spécifiquement les milieux économiques, industriels et académiques. Il sera dès lors impératif d'intensifier leur participation pour son élaboration et sa mise en œuvre. Par ailleurs, le projet de loi cantonale sur le climat prévoit la mise sur pied d'une commission consultative intégrant notamment les acteurs économiques et le monde académique. Il prévoit aussi de soutenir les communes, les secteurs de l'économie et de l'industrie au-delà du PCC afin d'accélérer et renforcer l'adaptation et la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Les VERT-E-S et le WWF critiquent la faiblesse du processus participatif. Le WWF voudrait connaître la composition exacte des groupes de travail pour évaluer si les différents acteurs ont été suffisamment intégrés ou non. Pour corriger ce manque de participation, le WWF demande la mise en place d'un observatoire du climat indépendant (milieux académique, environnemental, économique, sociétal, etc.), afin que tous les acteurs et actrices soient réellement intégré-e-s à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PCC. L'UNIFR ne comprend pas pourquoi ses expert-e-s n'ont pas été impliqué-e-s lors de l'élaboration du PCC.

Les associations de protection de l'environnement et du climat ont été bien représentées lors des ateliers participatifs ayant permis de construire les bases du PCC. Ainsi, 4 représentant-e-s de la Grève du climat, 4 représentant-e-s des Aînés pour la protection du climat et des représentant-e-s du WWF Suisse, de Pro Natura Fribourg, de l'ATE Fribourg, de l'Association de la Grande Carrière et des Artisans de la transition ont participé aux échanges.

En ce qui concerne le monde académique, les études utilisées, notamment les scénarios CH2018, proviennent du travail conjoint de MétéoSuisse et du monde académique. Ce travail est la base du rapport Plan Climat cantonal. De plus, de nombreux contacts informels ont eu lieu avec le Professeur Ivo Walimann-Helmer dès son arrivée à la nouvelle chaire en humanités environnementales. Le Prof. Walimann-Helmer a notamment participé à l'un des Climats Lunchs et son apport concernant les bases éthiques ont été reprises dans le PCC (cf. ch. 4.1 PCC)

Lors de l'élaboration du PCC de 2^{ème} génération, il conviendra de discuter avec tous les milieux afin de constituer des groupes de travail aussi représentatifs que possible. En outre, pour répondre aux souhaits d'une intégration plus importante des organismes externes à l'Etat, il a été prévu dans le cadre des travaux législatifs portant sur l'avant-

projet de loi sur le climat la constitution d'une commission consultative, telle que proposée d'ailleurs également par le WWF Fribourg.

Le PDC et la commune de La Roche souhaitent que l'ensemble de la population et des entreprises soient concrètement impliqués, au-delà des seules sensibilisation et communication, mais avec des moyens incitatifs. La commune de Grolley appelle à une très bonne communication à la population et à l'implication des pouvoirs publics à tous les niveaux, tandis que la commune de Plaffeien souhaite que les citoyen-ne-s puissent être sensibilisé-e-s et motivé-e-s à s'impliquer grâce à des messages facilement compréhensibles. Le S2 en appelle à la mise en œuvre de mesures durables et visibles qui encouragent l'ensemble de la population à penser et à agir en faveur du climat. La DEE appelle de son côté à davantage d'encadrement pour les acteurs privés.

La démarche participative de l'Etat de Fribourg comporte 3 phases : la sensibilisation, l'information et l'engagement. Il est évident que l'engagement de la population et des parties prenantes en général va s'intensifier lors de la mise en œuvre des premières mesures et ce, de manière plus incitative. Ce premier PCC doit donner les premières impulsions à l'ensemble de la collectivité du canton de Fribourg pour que chacun-e participe activement, à son échelle, à la réalisation des objectifs climatiques. C'est ce que visent la stratégie de communication du PCC ainsi que certaines mesures de la première génération, en mettant en place des mesures d'accompagnement aux enjeux climatiques pour l'ensemble de la société (administration cantonale, communes, entreprises et grand public). Le site internet monplanclimat.fr.ch (mesure T.1.3 du PCC) constitue une véritable plateforme d'échange pour l'ensemble des acteurs de la société fribourgeoise autour des enjeux climatiques et des manières d'y répondre. Cette plateforme recueille ainsi des témoignages émanant de citoyen-ne-s, d'agriculteurs/-trices, ou d'entreprises sur des actions exemplaires en matière climatique. Au travers de la mesure T.1.3, le PCC entend développer cet outil ainsi que d'autres à sa suite afin d'impliquer toujours davantage tous/toutes les Fribourgeois-e-s.

3.5 Coût financier du PCC

Un nombre important de répondant-e-s (notamment les VERT-E-S, Pro Natura, le WWF, les Grands-parents pour le climat, l'UNIFR, REPER, la CCIF et SINEF SA) sont d'avis que le montant prévu pour le PCC est trop faible. Les VERT-E-S précisent que cela ne suffit pas à répondre à l'urgence de la situation décrite dans le PCC, rendant la mise en œuvre du Plan irréaliste. La CCIF trouve que le montant est faible, mais que cette prudence peut être expliquée par la situation actuelle.

Les VERT-E-S voudraient comprendre comment le montant total a été alloué à chacune des différentes mesures. Pour leur part, les Grands-parents pour le climat ne comprennent pas si cette somme couvre 5 ou 6 ans. Ils pensent également que d'autres stratégies, projets, Directions et services de l'Etat participeront à l'effort financier, et aimeraient savoir pour quel montant. Les Grands-parents pour le climat aimeraient également mieux comprendre les liens entre le Plan Climat, le Programme Bâtiments, le Fonds cantonal de l'énergie, la stratégie du développement durable ainsi que la future stratégie de la biodiversité. Pro Natura est aussi d'avis que l'articulation du coût du PCC avec les autres politiques n'est pas assez bien explicitée. Pour le PDC, le coût global est sous-estimé. BFF SA est d'avis que l'enveloppe financière est trop éparse, et qu'il serait mieux de concentrer les ressources sur moins de projets. La CCIF estime aussi qu'au vu de ce montant, le nombre de mesures devrait être réduit.

Le coût prévu du PCC entre 2021 et 2026 (PCC de 1^{ère} génération), soit pour une durée de 6 ans, est estimé à 22,8 millions CHF. Ce montant servira uniquement et spécifiquement à la mise en œuvre des mesures prévues par cette première mouture du PCC. L'année 2021 fait office d'année-pilote pour la mise en œuvre des mesures dites « urgentes ». Celles-ci sont créditées d'un montant de 1,25 millions CHF compris dans l'enveloppe totale du PCC.

Pour 2021, le PCC a également obtenu du financement pour les mesures « urgentes » via le Plan de relance économique. La part des montants alloués par le Plan de relance couvrant directement la thématique climatique s'élève à 540'000 CHF.

Le PCC prévoit une coordination adéquate avec les autres politiques et stratégies sectorielles et intersectorielles, sans faire doublon, mais en renforçant les mesures existantes et en proposant de nouvelles mesures ambitieuses. Il est prévu de mettre en œuvre les différentes mesures par l'intermédiaire de services désignés et d'évaluer

régulièrement, grâce à un outil de suivi et à l'aide d'indicateurs, le niveau de réalisation des mesures. La politique climatique et les mesures seront réadaptées suite à chaque période de monitoring du plan de mesures, soit tous les cinq ans, et selon l'efficacité des mesures déployées.

L'estimation du montant nécessaire à chacune des mesures a été établie avec les différentes personnes responsables de leur mise en œuvre, notamment selon les besoins en personnel, les coûts directs liés au projet ou encore le type de mesure concerné (une mesure de sensibilisation coûtant par exemple généralement moins cher qu'un projet sur le terrain).

En ce qui concerne les autres programmes et stratégies cités par les répondant-e-s, notamment le Programme Bâtiments, le Fonds cantonal de l'énergie, la stratégie du développement durable et la future stratégie de la biodiversité, ils sont tous au bénéfice d'un financement propre.

Pour ce qui est de la détermination des montants investis dans des programmes et stratégies ayant un impact positif sur le climat, notamment le Programme Bâtiments, le Fonds cantonal de l'énergie, la Stratégie de développement durable et la future Stratégie biodiversité, il convient de signaler qu'un calcul exact et sans équivoque de ces montants est très délicat, car il est difficile de mesurer l'effet sur le climat de certains montants dans des secteurs et stratégies particuliers. Pour autant, le Conseil d'Etat et ses services se prêtent actuellement à cet exercice dans le cadre de la réponse à une motion populaire déposée auprès du Grand Conseil (motion populaire 2020-GC-83 « 500 millions pour des mesures favorables au climat et à l'environnement dans le canton de Fribourg » en cours de finalisation). La réponse à la motion en cours de rédaction apportera des informations plus détaillées.

3.6 Effets des mesures

Un nombre important d'organismes (notamment Les VERT-E-S, les Verts libéraux, la CCIF, la commune de Hauteville, l'UNIFR, Pro Natura, les Grands-parents pour le climat, le WWF, le groupe de travail climat et énergie du WWF Fribourg, BFF SA et KUND) estime qu'il est nécessaire de quantifier les effets attendus des mesures en termes de réduction d'émissions afin de permettre une priorisation des mesures et le suivi du degré de réalisation de l'objectif. Ainsi, selon les VERT-E-S, seul un petit nombre de mesures du catalogue peuvent contribuer à la réduction des émissions. Les VERT-E-S pensent que même si une quantification des effets est parfois difficile, le lien entre mesure et objectif doit être clairement établi. Les VERT-E-S sont d'avis que les mesures doivent être priorisées en fonction de leurs effets attendus. La DEE encouragerait quant à elle la mise en œuvre d'un nombre plus réduit de mesures, mais dont l'effet pourrait être quantifiable. La CCIF est d'avis que, même si une estimation précise n'est pas toujours possible, il manque au PCC une fourchette de réduction d'émissions pouvant être atteinte grâce à chacune des mesures. Dans le même sens, si la FRC comprend qu'il est impossible de tout quantifier, l'association saluerait l'intégration d'estimations afin d'avoir une idée de l'impact de chacune des mesures et de pouvoir les prioriser. Reconnaissant que la thématique est complexe, le SITel est d'avis que le PCC doit davantage traiter de la question de la quantification des effets des mesures. Dans le même sens, la commune de Fribourg critique le fait qu'il soit question d'évaluer le suivi de la mise en œuvre des mesures, mais non de leur efficacité. Les Grands-parents pour le climat et BFF SA souhaitent que des sous-objectifs de réduction soient fixés pour chacun des axes.

L'Etat de Fribourg partage l'avis des organisations qui considèrent que le lien entre les effets des mesures et les objectifs visés est indispensable. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a procédé avant toute chose à un bilan carbone pour identifier les sources d'impact et pour définir des mesures adéquates et prioritaires.

Afin de clarifier le lien entre mesures et objectifs, un graphique présentant l'évolution passée des émissions cantonales ainsi que la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs sera ajouté. Les résultats des prochains bilans carbone (le prochain en 2025, puis tous les cinq ans) permettront d'évaluer le degré de réalisation des objectifs, en comparant la quantité effective d'émissions avec la quantité d'émissions prévue par la trajectoire à suivre. Le PCC de 2^{ème} génération (2027 - 2032) pourra ainsi être élaboré en fonction du degré de réalisation des objectifs durant la période couverte par le PCC de 1^{ère} génération (2022 - 2026), et des mesures mises en place au niveau fédéral via la loi sur le CO2. En outre, pour permettre une appréhension plus précise des efforts à fournir pour chacun des secteurs, la mesure T.1.1 prévoit l'attribution de sous-objectifs de réduction à chacun des axes du volet « Atténuation ». La stratégie de suivi des effets de la politique climatique nationale suit cette même logique. Une quantification précise des effets des instruments découlant de la loi sur le CO2 n'est pas établie à leur lancement.

Leurs effets sont évalués en fonction de l'évolution de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, de manière globale, dans la mesure où il n'est en général pas possible d'établir des liens de causalité entre chacune des mesures individuelles et les effets. Par ailleurs, certains effets positifs sont également induits par des causes hors stratégie climatique. En revanche, globalement, si les émissions ne baissent pas suffisamment, cela signifie que les instruments ne sont pas suffisamment efficaces et qu'ils doivent être corrigés.

Pour les mesures qui s'y prêtent, la quantité d'émissions réduites attendue sera fixée au début de leur mise en œuvre, en tant qu'indicateur de résultat. Toutefois, la quantification des effets attendus des mesures, en termes de quantité d'émissions réduite, n'est malheureusement possible que pour un nombre très restreint de mesures. Premièrement, le canton de Fribourg ne dispose souvent pas des données concernant les émissions spécifiquement induites sur son territoire ou par ses activités (par ex. la quantité de carburants fossiles consommée). Il est donc bien souvent nécessaire de rapporter des données nationales au contexte fribourgeois. L'évolution des données issues de chiffres nationaux ne permet donc pas d'évaluer l'effet spécifique des mesures fribourgeoises. Deuxièmement, la complexité des processus inhérents à certaines mesures rend les effets bien souvent non-chiffrables. Il est par exemple impossible de calculer, même grossièrement, les émissions pouvant être réduites par l'encouragement des circuits-courts. Il convient également de rappeler qu'il n'est pas possible d'isoler les effets des différentes mesures des stratégies climatiques cantonales et des différents instruments de la politique climatique nationale. En effet, toutes les actions contribuent, à des degrés divers, à atteindre les objectifs climatiques. L'Etat de Fribourg ne partage pas l'avis selon lequel seules les mesures quantifiables seraient fiables et efficaces. L'objectif du PCC est notamment de diriger le canton vers une sortie des énergies fossiles ; toute mesure permettant d'abaisser la consommation de ces agents énergétiques est donc pertinente. Il est également nécessaire d'ajouter que les mesures du volet « Adaptation » sont par nature qualitatives. Enfin, rappelons encore que pour chaque mesure, des indicateurs permettront d'évaluer leur efficacité, indépendamment du fait qu'elles soient quantifiables ou non. Les indicateurs spécifiques pour chaque mesure garantissent un suivi orienté sur l'efficacité générale du PCC.

3.7 PCC et autres stratégies sectorielles

Un grand nombre d'organismes (notamment l'ACF, 13 communes, le S2, Pro Natura, le WWF et les Grands-parents pour le climat, le PNR, la DIAF et les VERT-E-S) aimerait que les relations entre le PCC et les autres stratégies, notamment la stratégie de développement durable ou le Programme Bâtiments, soient davantage explicitées. L'ACF et 11 communes espèrent ainsi que les stratégies sectorielles, notamment pour les forêts et les plans directeurs régionaux, tiennent compte du climat, et qu'inversement, le PCC ne remette pas en question les stratégies existantes. Selon les communes, le PCC doit ainsi s'insérer dans ces différentes visions, mais ne pas ajouter des obligations ou contraintes. Dans le même sens, la commune de Villars-sur-Glâne estime que l'enjeu d'un tel plan est de soutenir et renforcer, sous l'angle climatique, les autres planifications et stratégies existantes, sans les contredire, ni faire de doublon. En outre, l'ACF, 12 communes ainsi que REPER aimeraient que l'articulation entre le PCC et la stratégie de développement durable soit mieux explicitée. Sur le même sujet, Pro Natura souhaiterait comprendre comment la compatibilité entre les mesures du PCC et les autres stratégies sectorielles (développement durable, énergie, stratégie Biodiversité, etc.) est assurée. Le WWF et les Grands-parents pour le climat sont d'avis que le PCC devrait être l'occasion d'évaluer l'impact climatique de l'ensemble des projets de l'Etat en cours. Le PNR et la commune de Val-de-Charmey espèrent aussi une coordination efficace entre le PCC, la stratégie de développement durable et la stratégie Biodiversité à venir, afin de favoriser les synergies et éviter les doublons. Dans la même idée, la DIAF rappelle qu'une bonne coordination avec la stratégie de développement durable est indispensable. Pour les VERT-E-S, la coordination avec la stratégie de développement durable doit être renforcée, afin notamment d'éviter que le PCC ait des impacts négatifs sur certains objectifs de développement durable (ODD). Les Grands-parents pour le climat proposent la mise en place d'un outil permettant le suivi et l'évaluation des 5 programmes que sont le PCC, la stratégie Biodiversité, le Programme Bâtiments, la stratégie de développement durable et le fonds cantonal de l'énergie. Cet outil permettrait la bonne coordination entre les programmes, le suivi des résultats et la transparence des activités et du financement.

Au niveau de la mise en œuvre des mesures, la bonne coordination du PCC et des autres stratégies et politiques sectorielles est assurée par l'intégration, au sein des différents projets du PCC, d'un grand nombre d'entités et services mettant en œuvre ces autres stratégies. Cela permet de trouver les synergies avec les mesures et stratégies existantes et d'éviter les contradictions ou les redondances. La collaboration de différents services au sein d'un projet permet également d'anticiper les éventuels conflits d'intérêts entre thématiques et, le cas échéant, d'y répondre. Par ailleurs, toutes les Directions sont représentées au sein du COPIL, ce qui permet également à cette vision inter-Directions et interdisciplinaire d'exister à un niveau stratégique. L'assurance d'une bonne coordination entre le PCC et la Stratégie de Développement durable, est quant à elle notamment rendue possible par le fait que les deux stratégies font l'objet d'un COPIL commun.

L'annexe présentant les mesures existantes pouvant avoir un impact favorable sur les enjeux climatiques permet de présenter les éléments déjà en place afin d'éviter les redondances ou les contradictions. La plupart des mesures du PCC sont totalement inédites ou viennent renforcer des stratégies sectorielles existantes. Le PCC et les mesures et stratégies hors PCC sont donc complémentaires.

3.8 Coûts de l'inaction

Le sous-chapitre *coûts de l'inaction* est critiqué pour différentes raisons : la CCIF le trouve trop approximatif, tandis que les Verts libéraux jugent le nombre de sources bibliographiques trop faible. Le WWF Fribourg et la Grève du Climat sont quant à eux d'avis que les coûts de l'inaction sont totalement sous-estimés et qu'ils ne tiennent pas compte des risques liés aux guerres, famines et migrations. La commune de Fribourg, le groupe de travail climat et énergie du WWF Fribourg et les Grands-parents pour le climat critiquent le caractère purement monétaire du sous-chapitre portant sur ces coûts. Certains organismes, tels que les Grands-parents pour le climat, le PDC ou la commune de La Roche, voudraient que les impacts positifs du changement soit mis en avant.

L'idée de ce chapitre était de présenter les possibles coûts monétaires des changements climatiques, afin d'ajouter un argument à la nécessité d'agir. Pour répondre aux différentes remarques, ce chapitre sera remanié, dans le but de l'élargir notamment aux coûts non-monétaires et aux effets bénéfiques liés aux changements. Les informations seront également consolidées par l'ajout de sources bibliographiques supplémentaires.

3.9 Bilan carbone

Les explications apportées dans le chapitre 2 sont saluées par quelques répondant-e-s, tandis que d'autres trouvent le contenu trop technique et peu accessible. Ainsi, le SITel trouve les explications compréhensibles, et les VERT-E-S jugent que l'analyse de la situation climatique est claire et pertinente. Au contraire, les Aînées pour la protection du climat sont d'avis que ce chapitre est peu accessible pour un large public. Dans la même idée, l'UPCF et le PDC trouvent les explications de ce chapitre trop techniques. En outre, le PDC et la commune de La Roche questionnent le public cible de ces informations. Par ailleurs, certaines remarques suggèrent d'ajouter des explications supplémentaires, notamment concernant certaines catégories du bilan carbone. Ainsi, le PNR et les communes de Val-de-Charmey et de Fribourg trouvent que la catégorie « commercial, résidentiel, agriculture et économie forestière » est trop large et devrait être subdivisée. La DIAF trouve également que cette dénomination n'est pas claire. Inversement, pour le PNR et la commune de Val-de-Charmey, les émissions liées à l'agriculture pourraient être regroupées. Le Centre ROSAS ne saisit quant à lui pas bien le sens de la catégorie « Formation de capital et investissements à l'étranger ». Le Centre ROSAS, la commune de Val-de-Charmey et le PNR voudraient que le bilan carbone fasse ressortir les émissions liées au numérique. Le SG-DIAF voudrait que l'exportation de la production alimentaire fribourgeoise soit intégrée au bilan carbone, ainsi que le potentiel de stockage carbone permis par l'agriculture. Le PLR estime que les émissions liées à l'importation d'aliments de Suisse ou de l'étranger devraient être distinguées.

Le bilan carbone se base sur l'ISO 14064. Les catégories sont donc données par cette norme. En ce qui concerne spécifiquement les émissions directes, les catégories sont basées sur le National Inventory Report (NIR). Dans le

rapport du PCC, l'attribution des catégories par axe stratégique est présentée ensuite pour chacun des axes du volet « Atténuation ». Une version simplifiée de ce bilan carbone sera publiée sur le site internet. Le NIR est consultable en ligne (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/climate/state/data/climate-reporting/latest-ghg-inventory.html>).

Pro Velo, le WWF et les Grands-parents pour le climat saluent le fait que le bilan carbone prenne en compte les émissions indirectes. De son côté, Agroscope relève par contre que la prise en compte des émissions indirectes soulève un problème de limite de périmètre. Selon le PDC, le bilan carbone étant complet et bien élaboré, le PCC devrait davantage en utiliser les résultats pour formuler des priorités claires. Dans la même idée, le WWF critique le fait que, bien que la plupart des émissions soient générées en dehors du canton, un nombre assez restreint de mesures s'y attaquent.

L'Etat de Fribourg défend la comptabilisation des émissions indirectes au sein de son bilan carbone. Si les résultats du bilan carbone sont un guide permettant de construire le PCC, il convient de rappeler que la répartition des émissions entre les secteurs n'est pas le seul paramètre important lors de l'élaboration des mesures. En effet, certaines émissions peuvent être directement influencées par les décisions de l'Etat de Fribourg, tandis que pour d'autres, les leviers d'actions sont plus restreints. L'impact de l'Etat de Fribourg sur les émissions indirectes passe surtout par des mesures de sensibilisation. Le champ d'actions est ainsi plus faible que pour la plupart des émissions directes.

L'ACF, 11 communes, les Verts libéraux et la DEE souhaiteraient voir une comparaison du bilan carbone fribourgeois avec le bilan carbone d'autres cantons (similaires), ou celui de la Suisse.

En ce qui concerne une éventuelle comparaison intercantonale, il convient de signaler que le canton de Fribourg est parmi les premiers cantons à proposer une stratégie climatique complète. La comparaison entre les bilans carbone des cantons n'est à ce stade pas possible étant donné que peu de cantons ont effectué ce calcul.

3.10 Types de mesure

Plusieurs répondant-e-s (la DEE, le PLR, les VERT-E-S, les Verts libéraux, la CCIF, le PNR ainsi que les communes de Fribourg, de Cheyres-Châbles et de Val-de-Charney) sont d'avis que le PCC met trop l'accent sur les mesures de sensibilisation. Ainsi, les VERT-E-S sont d'avis que le PCC propose une part trop importante de mesures de sensibilisation et d'information, alors que ces dernières sont surtout utiles pour accompagner les véritables mesures. Les VERT-E-S soulignent également que suffisamment d'informations existent pour soutenir la mise en place de mesures de réglementation. Dans le même sens, le Parti vert libéral regrette que la majorité des mesures concerne la communication ou des études. Les communes de Fribourg, Cheyres-Châbles et la DEE estiment également que le PCC met trop l'accent sur les mesures de communication et de sensibilisation. Dans la même idée, la CCIF estime que les mesures de type « Connaissance et communication » n'apportent pas une grande plus-value (car la problématique serait déjà bien connue) et qu'il serait préférable d'allouer l'essentiel du budget à des mesures concrètes. Le PNR et la commune de Val-de-Charney souhaiteraient davantage de mesures concrètes plutôt que de nouvelles études. Le SG-DEE regrette le manque de mesures concrètes et en adéquation avec la réalité du terrain. Le PLR trouve également que le PCC se focalise trop sur les mesures de connaissance et de communication, au détriment de mesures concrètes. Les VERT-E-S et la FRC soulignent aussi que la sensibilisation peut avoir un effet culpabilisant sur les citoyen-ne-s.

Il a été veillé autant que possible à proposer un catalogue de mesures équilibré entre les différents types de mesures. Le type de mesures « Connaissance et communication » représente ainsi environ 1/3 de l'ensemble du catalogue. Dans le cadre de l'élaboration du PCC, une attention particulière a notamment été portée à proposer suffisamment de mesures de type « Projets sectoriels » et « Encouragement » (cf. figure 15 du PCC). Cela étant dit, le type de mesure « Connaissance et communication » est indispensable, particulièrement pour cette 1^{ère} génération de PCC. En effet, dans certains domaines, le soutien à la recherche est un prérequis nécessaire à la mise en place, par la suite, de mesures concrètes ciblées et efficaces. Pour d'autres domaines, notamment pour cibler les

émissions indirectes liées à la consommation, la sensibilisation est un des seuls leviers d'actions du canton. Par ailleurs, il existe encore un fort besoin de communiquer sur les enjeux climatiques et il manque souvent des connaissances sur les incidences climatiques spécifiques à certains secteurs. Ces connaissances sont indispensables à la mise en œuvre de mesures sur le terrain.

3.11 Axes

3.11.1 Remarques générales portant sur les axes

La distribution des axes entre les deux volets est questionnée par certain-e-s répondant-e-s. Ainsi, les VERT-E-S sont d'avis que la plupart des axes du volet « Atténuation » devraient aussi être concernés par des mesures d'adaptation (par ex. concernant l'efficacité énergétique pour anticiper l'accroissement de la demande en électricité). Dans la même idée, la DEE trouve dommage de ne travailler que sur le volet « Adaptation » pour les trois axes de ce volet. Le PLR estime quant à lui que l'articulation entre les différents axes n'est pas claire et se demande comment la pesée des intérêts sera effectuée.

Toutes les thématiques concernées par les enjeux climatiques sont abordées par le PCC dans chacun des deux volets lorsque cela est pertinent. Ainsi, le secteur agricole est par exemple représenté dans le volet « Adaptation » dans l'Axe S, mais aussi dans le volet « Atténuation » dans l'Axe A. La thématique biodiversité est également abordée dans l'atténuation, par exemple par le biais de la végétalisation des toitures de l'Axe E. L'Axe T transversal permet enfin de regrouper les projets particulièrement transversaux.

Certains organismes proposent l'ajout d'axes supplémentaires. Ainsi, le PNR et la commune du Val-de-Charney sont d'avis qu'un axe « Séquestration carbone » devrait être ajouté, tandis que SINEF SA propose l'ajout d'un axe « Monitoring ». Le groupe de travail climat et énergie du WWF Fribourg souhaiterait de son côté qu'un axe « Finance et autres investissements » soit ajouté.

Par souci de simplification, le PCC a voulu proposer un nombre restreint d'axes. Étant donné que les axes proposés ne sont pas remis en question, il ne semble pas pertinent d'en ajouter. Par ailleurs, les thématiques évoquées ci-dessus sont d'ores et déjà intégrées à l'un ou l'autre des axes. Les projets en lien avec les puits de carbone sont regroupés dans l'Axe A. La thématique de la séquestration faisant encore l'objet de nombreuses recherches, il ne paraît pas opportun pour l'instant d'en faire un axe à part entière. La Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement ont convenu en mai 2021 d'établir à ce sujet des bases de réflexion communes qui pourront servir ensuite à l'élaboration de mesures, cantonales notamment. Les mesures ciblant les émissions liées à la finance et aux investissements sont quant à elles incluses dans l'Axe C. En ce qui concerne le monitoring, il ne peut pas s'agir d'un axe au même niveau que les autres, étant donné que le suivi des mesures concernera l'ensemble des axes. Par ailleurs, le monitoring n'est pas une thématique impactée par les changements climatiques, mais un outil servant à évaluer les effets des mesures.

La CCIF est d'avis qu'au vu de la tendance actuelle du réchauffement mondial et du faible impact de la Suisse, les moyens et mesures du volet « Adaptation » doivent être renforcés, notamment en matière d'irrigation et d'approvisionnement en eau.

Le PCC entend travailler autant sur les causes du problème (Atténuation) que sur ses conséquences (Adaptation). Favoriser l'adaptation par rapport à l'atténuation reviendrait à se focaliser sur des conséquences de plus en plus ingérables plutôt que de contribuer à s'attaquer aux causes. Si l'impact du canton de Fribourg peut sembler minime à l'échelle globale, il n'en est pas moins un territoire émetteur de GES et se doit d'assumer sa part de responsabilité en la matière.

3.11.2 Remarques concernant l'Axe M Mobilité

Concernant l'Axe M Mobilité, en raison de la compétence cantonale et de la forte motorisation du canton, les VERT-E-S souhaitent que le PCC en fasse davantage pour le secteur des transports, notamment pour lutter contre l'impact des constructions routières, financer les transports publics (TP) et encourager la mobilité douce. Dans le même sens, le WWF Fribourg estime que le canton se cache derrière la loi sur le CO2 pour ne pas trop en faire. La CCIF souhaiterait davantage de mesures mettant les outils numériques au service des objectifs climatiques (par ex. panneaux indiquant le nombre de places vides en temps réel ou détecteurs de places vides). La DSJ estime que le PCC devrait davantage intégrer la thématique du trafic aérien et des voyages. L'UDC sera quant à elle vigilante à ce que les zones décentralisées, pour lesquelles l'usage d'un véhicule individuel motorisé est important, ne soient pas préférentielles.

Les axes du PCC ont pour objectif de proposer des mesures pour tous les secteurs impactant le climat. L'élaboration des mesures s'est basée sur les dernières connaissances disponibles ainsi que sur les idées et les connaissances de nombreux expert-e-s et acteurs du terrain. Certaines idées de mesures évoquées par les répondant-e-s sont déjà intégrées au catalogue de mesures. C'est notamment le cas de l'encouragement aux transports publics M.2.5 (Soutien au développement des transports publics) et à la mobilité douce M.1.1 (Sensibilisation au transfert modal) ou encore le soutien au développement du télétravail M.3.3 (Limitation des déplacements pendulaires du personnel de l'Etat et incitation à l'utilisation des transports publics). Par ailleurs, la nécessité d'utiliser des véhicules individuels motorisés dans les zones décentralisées, problématique évoquée par l'UDC, est prise en compte. Certaines mesures du PCC, telles que la mesure M.2.1 (Soutien aux parc-relais et à leur développement), entendent ainsi favoriser la multi-modalité, option intéressante pour les zones moins bien desservies par les transports publics.

L'utilisation des outils numériques au service des objectifs climatiques évoquée par la CCIF sera davantage intégrés dans des mesures du PCC, notamment dans la mesure M.1.2 (Réflexion autour d'une stratégie pour l'électromobilité dans le canton). Le trafic aérien et les voyages sont directement ciblés par la mesure M.3.1 (Encouragement à la réduction des déplacements professionnels en avion pour le personnel de l'Etat). Selon la demande de la DSJ, cette thématique sera également intégrée dans d'autres mesures, notamment les mesures M.1.1 (Sensibilisation au transfert modal) et C.2.4 (Soutien au tourisme local et aux produits du terroir). D'autres mesures, notamment en ce qui concerne le renforcement de la mobilité douce ou les incitations financières, font actuellement l'objet d'une procédure de consultation sur la loi sur la mobilité et pourront être intégrées, en fonction des choix politiques spécifiques, au projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil.

Les résultats du prochain bilan carbone cantonal permettront d'évaluer l'effet des mesures proposées dans le PCC de 1^{ère} génération. En fonction du degré de réalisation des objectifs, des ajustements seront appliqués afin de réduire encore davantage les émissions induites par la mobilité. De nouvelles idées de mesures pourront être prises en considération lors de l'élaboration du catalogue de mesures du PCC de 2^{ème} génération.

3.11.3 Remarques concernant l'Axe E Energie et bâtiments

En ce qui concerne l'Axe E Energie et bâtiments, l'UPCF et le PDC souhaiteraient que les questions d'efficacité énergétique et d'innovation soient davantage thématiques. Le WWF Fribourg estime insuffisant que le PCC ne propose pas davantage que ce qui est actuellement fait dans le cadre de la loi cantonale sur l'énergie (LEn) et des modèles de prescriptions énergétiques des cantons (MoPeC).

Les mesures de l'Axe E ont été élaborées sur la base des idées et de l'expertise de nombreux acteurs du terrain. Certaines idées de mesures évoquées par les répondant-e-s sont déjà intégrées au catalogue de mesures. C'est notamment le cas des mesures visant l'accroissement de l'efficacité énergétique, avec notamment la mesure E.5.2 (Conseil en rénovation et assainissement pour les propriétaires), et l'encouragement à l'innovation énergétique, avec notamment la mesure E.2.2 (Soutien à la recherche dans le domaine des énergies renouvelables).

Pour faire suite aux remarques de l'UPCF et du PDC, les questions d'efficacité énergétique et d'innovation seront encore davantage intégrées, notamment au sein des mesures E.2.3 (Optimisation des systèmes de production de chaleur) et E.5.2 (Conseil en rénovation et assainissement pour les propriétaires).

Les résultats du prochain bilan carbone cantonal permettront d'évaluer l'effet des mesures proposées dans le PCC de 1^{ère} génération. En fonction du degré de réalisation des objectifs, des ajustements seront appliqués pour l'Axe E. Par ailleurs, de nouvelles idées de mesures pourront être prises en considération lors de l'élaboration du catalogue de mesures du PCC de 2^{ème} génération.

3.11.4 Remarques concernant l'Axe A Agriculture et alimentation

En ce qui concerne l'Axe A Agriculture et alimentation, la commune de Düdingen est d'avis que le canton de Fribourg, avec son importante économie agricole, peut avoir un impact positif menant à une agriculture plus écologique à l'échelle nationale. L'UDC souhaiterait pour sa part que davantage de mesures concernent l'agriculture. Dans le même ordre d'idées, le groupe de travail Climat et énergie du WWF Fribourg est d'avis que le canton de Fribourg, avec les centres de Grangeneuve et St-Aubin, peut avoir une influence importante en matière d'agriculture et qu'il faut en profiter pour encourager l'agriculture à produire une alimentation végétale destinée aux humains. Le Centre ROSAS souhaiterait que le PCC encourage l'Etat à modifier les repas qu'il propose (moins de viande, local, etc.) dans ses cantines. Le Centre propose également la création de jardins sur les toits des bâtiments étatiques.

Les mesures de l'Axe A ont été élaborées grâce aux idées des expert-e-s et des acteurs de terrain impliqués. Certaines idées de mesures évoquées par les répondant-e-s sont déjà intégrées au catalogue de mesures. C'est notamment le cas pour le développement des menus bas carbone dans les cantines liées à l'administration, avec la mesure A.3.1 (Encouragement à une alimentation bas carbone et équilibrée). Par ailleurs, plusieurs mesures visent à diriger l'agriculture fribourgeoise vers l'innovation et l'exemplarité en termes de protection du climat. Il s'agit notamment des mesures suivantes : A.1.1 (Sensibilisation aux bonnes pratiques visant à favoriser le stockage carbone dans les sols agricoles), A.2.1 (Promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture), A.2.2 (Récupération de chaleur pour les séchoirs en grange), A.2.3 (Encouragement aux énergies renouvelables pour la production sous serre) et A.6.1 (Réalisation d'un projet pilote portant sur les méthodes d'épandage d'engrais permettant de diminuer l'impact pour le climat). Par ailleurs, de nombreuses mesures du PCC visent également à favoriser l'adaptation de l'agriculture fribourgeoise aux changements climatiques. Il s'agit notamment des mesures suivantes de l'Axe S : S.1.8 (Développement de nouvelles prestations d'assurance pour les agriculteurs/-trices) ou encore S.1.11 (Réalisation d'outils de communication sur les bonnes pratiques en matière d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole).

En réponse aux demandes et remarques de répondant-e-s, l'utilisation du potentiel d'innovation en matière d'agriculture présent sur le territoire cantonal sera davantage intégrée à certaines mesures du PCC, notamment au travers des mesures S.5.12 (Organisation de journées "climat" destinées aux agriculteurs/-trices) et S.5.10 (Réalisation de mesures d'accompagnement vers une agriculture résiliente aux changements climatiques).

Les résultats du prochain bilan carbone cantonal permettront d'évaluer l'effet des mesures proposées dans le PCC de 1^{ère} génération. En fonction du degré de réalisation des objectifs, des ajustements seront appliqués pour chacun des axes. En outre, de nouvelles idées de mesures pourront être prises en considération lors de l'élaboration du catalogue de mesures du PCC de 2^{ème} génération.

3.11.5 Remarques concernant l'Axe C Consommation et économie

Pour ce qui est de l'Axe C Consommation et économie, les VERT-E-S estiment que la question des transformations systémiques de l'économie, nécessaires pour faire face à l'urgence climatique, devrait être abordée. Les Grands-parents pour le climat souhaitent qu'une mesure soit ajoutée en faveur du désinvestissement dans les énergies fossiles partout où l'Etat est actionnaire, client ou partenaire. SAIDEF SA est d'avis que le PCC ne thématise pas suffisamment la problématique des déchets, notamment des mesures de soutien ou d'information aux citoyen-ne-s et entreprises pour diminuer leurs déchets et leur impact environnemental.

Différent-e-s représentant-e-s des milieux économiques et de nombreux et nombreuses expert-e-s ont contribué à l'établissement des mesures de l'Axe C. Certaines idées de mesures évoquées par les répondant-e-s sont déjà intégrées au catalogue de mesures. Le PCC prévoit ainsi de rendre les flux financiers et investissements de l'Etat

compatibles avec les objectifs climatiques grâce aux mesures C.3.1 (Renforcer les investissements et les flux financiers en faveur du climat) et C.3.2 (Renforcement des critères climatiques dans les investissements publics et les appels d'offres publiques de l'Etat).

Suivant les souhaits de certains répondant-e-s, l'intégration de la problématique des déchets dans les mesures A.2.4 (Promotion de circuits courts et soutien à la consommation locale) et C.1.3 (Sensibilisation de la population à l'impact climatique lié à la consommation) sera renforcée. Elle fait par ailleurs l'objet d'une réflexion générale dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan de gestion des déchets en voie d'élaboration.

Les résultats du prochain bilan carbone cantonal permettront d'évaluer l'effet des mesures proposées dans l'Axe C. En fonction du degré de réalisation des objectifs, des ajustements seront appliqués pour chacun des axes. En outre, de nouvelles mesures pourront être ajoutées si nécessaire.

3.11.6 Remarques concernant l'Axe T Transversal

Concernant l'Axe T Transversal, le PDC et la commune de La Roche sont d'avis que la formation n'est pas suffisamment considérée dans le PCC. Pro Velo est d'avis que le PCC doit être l'occasion, si ce n'est pas encore le cas, de véritablement intégrer la question des enjeux climatiques, de biodiversité, d'utilisation de la ressource eau et de transport à la formation des enfants. KUND voudrait que la formation/sensibilisation au climat soit étendue à tous les degrés de scolarisation/apprentissage/formation. Pro Natura souhaiterait que les mesures du PCC s'occupent davantage de l'intégration des domaines climat/durabilité/biodiversité/énergie dans les écoles et hautes écoles. Le S2 voudrait que le PCC prenne non seulement en compte la formation obligatoire, comme dans les mesures T.2.1 (Soutien aux mesures climatiques présentes dans le Réseau écoles21) et T.5.1 (Renforcement de la thématique du climat dans l'enseignement), mais aussi la formation post-obligatoire. Dans le même thème, la DSAS est d'avis que l'engagement éthique envers la jeune génération et les générations futures devrait être relevé plus tôt dans le texte.

Les questions d'intégration des enjeux climatiques à la formation des enfants et des jeunes sont intégrées à de nombreuses mesures : T.1.2 (Mobilité douce et santé), T.1.3 (Accompagnement au changement (sensibilisation et engagement)), T.2.1 (Soutien aux mesures climatiques présentes dans le Réseau écoles21), T.5.1 (Renforcement de la thématique du climat dans l'enseignement), T.6.2 (Soutien au concours « Le climat et moi »). Toutefois, lors de la préparation des lancements de ces différentes mesures, les remarques des répondant-e-s seront prises en compte, afin notamment de cibler le plus grand nombre de degrés de scolarisation et de formation. Par ailleurs, l'importance de l'engagement éthique de la lutte contre les changements climatiques envers la jeune génération sera rappelée dans différentes parties du rapport PCC.

De nouvelles idées de mesures pourront également être prises en considération lors de l'élaboration du catalogue de mesures du PCC de 2^{ème} génération.

3.12 Mesures

Dans l'ensemble, la grande majorité des mesures n'est pas remise en question. Les mesures récoltant le plus grand nombre de remarques sont les suivantes : M.5.2. (13 remarques), A.3.1 (9 remarques), E.3.1 (9 remarques), C.1.3 (8 remarques), W.2.1 (8 remarques) et W.1.7 (7 remarques). Certains organismes ont également proposé l'ajout de nouvelles mesures.

3.12.1 Remarques concernant la mesure M.5.2

La mesure M.5.2 (Taxation des parkings des centres commerciaux) suscite de nombreuses oppositions de la part d'entités liées notamment à la grande distribution. En effet, 10 entités (la CCIF, le Centre commercial Fribourg Centre, Nordmann & co SA, Maus frères S.A., espace.mobilité, la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, le Centre commercial Migros Agy Est, Avry Centre SA C/O, la Coop et Trade Fribourg) s'opposent fermement à la mise en place de la mesure M.5.2. La Coop, la Migros ainsi que 7 autres entreprises sont d'avis que cette mesure est impossible à mettre en place et totalement inefficace en termes de réduction d'émissions. La CCIF relève pour sa part

qu'il importe grandement de ne pas discriminer les consommateurs/-trices devant utiliser une voiture pour se déplacer.

La mesure M.5.2 (Taxation des parkings des centres commerciaux) sera supprimée du catalogue de mesure en raison de la forte opposition et de son impact relativement faible sur la réduction des émissions. Le montant prévu pour cette mesure (20'000 CHF) sera réaffecté à la mesure M.4.2 (Encouragement à la mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques), en raison de son grand potentiel en termes de réduction d'émission dans le secteur de la mobilité. En dehors du PCC, l'idée d'une taxation des parkings des grands centres commerciaux fait toutefois actuellement l'objet de la consultation sur la loi sur la mobilité.

En ce qui concerne la mobilité motorisée individuelle, et notamment la mobilité pendulaire des employé-e-s de l'Etat, différentes mesures du PCC entendent favoriser le transfert modal. Il s'agit notamment des mesures M.2.2 (Soutien aux plans de mobilité) et M.3.2 (Suppression de l'avantage donné à la voiture lors des déplacements du personnel de l'Etat). En outre, en dehors du PCC, la loi sur la mobilité actuellement en consultation prévoit une augmentation du prix des places de parc des employé-e-s d'Etat.

3.12.2 Mesures du PCC et portefeuille d'actions durables

L'ACF et 11 communes remarquent qu'au sein du portefeuille d'actions durable pour les communes, une mesure traite des îlots de chaleur urbains, alors que cette thématique est également présente dans le PCC (mesures S.1.3 et S.2.1).

La coordination entre la stratégie de développement durable et le PCC s'établit de manière progressive. Certains sujets peuvent être traités par les deux stratégies de manière complémentaire, tout en évitant les redondances. Le PCC se concentre toutefois toujours sur les enjeux climatiques, tandis que la stratégie de développement durable est surplombante et englobe l'ensemble des thématiques environnementales, sociales et économiques.

La mesure concernant les îlots de chaleur présente dans le portefeuille d'actions durables est le fruit d'une collaboration entre l'unité Développement durable et la section Climat. Pour cet exemple spécifique, le portefeuille d'actions durable pour les communes et le PCC sont deux supports différents permettant de relayer une même problématique particulièrement importante pour l'échelon communal.

3.12.3 Remarques concernant la mesure A.3.1

En ce qui concerne la mesure A.3.1 (Encouragement à une alimentation bas carbone et équilibrée), le WWF Fribourg et la FRC souhaiteraient que la mesure soit plus ambitieuse (obligation des cantines de proposer un menu végétarien ou obligation d'être labellisé « Ama terra »). Le PNR et la commune de Val-de-Charney voudraient que cette mesure favorise l'approvisionnement des cantines en produits régionaux.

L'idée de la mesure A.3.1 (Encouragement à une alimentation bas carbone et équilibrée) est en effet d'encourager le développement de l'alimentation bas carbone, dans la restauration mais également dans les cours d'économie familiale. Favoriser les produits régionaux et les menus non carnés sera donc un aspect central de ce projet. Lors de la préparation du lancement de cette mesure, les souhaits formulés par les répondant-e-s seront pris en compte, afin que cette mesure soit mise en œuvre de manière ambitieuse.

3.12.4 Remarques concernant la mesure E.3.1

Concernant la mesure E.3.1 (Assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat), la commune de Villars-sur-Glâne, les VERT-E-S et le WWF estiment que la somme allouée est faible en comparaison du potentiel très important du domaine. Le PDC propose pour sa part à l'Etat de Fribourg de suivre l'exemple de la Confédération, qui vise l'autonomie énergétique des biens immobiliers de l'administration fédérale dans un délai de douze ans. À l'inverse, la

CCIF est d'avis que cette mesure est inutile, étant donné qu'il est logique que l'Etat procède déjà systématiquement à l'assainissement énergétique du parc immobilier lors des rénovations de ses bâtiments.

La consommation en énergie des bâtiments de l'Etat ayant un impact carbone important, le PCC entend soutenir l'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat. En dehors du PCC, ce processus est déjà en cours. Par ailleurs, afin d'intensifier encore davantage cette transformation, des réflexions portant sur un important crédit d'assainissement énergétique du parc immobilier de l'Etat sont en cours.

3.12.5 Remarques concernant la mesure C.1.3

Pour ce qui est de la mesure C.1.3 (Sensibilisation de la population à l'impact climatique lié à la consommation), les VERT-E-S et la FRC craignent un effet culpabilisant contreproductif. Les Verts libéraux estiment quant à eux que les campagnes de sensibilisation n'ont pas réussi à montrer de résultats concluants, indiquant que la mise en place des mesures plus contraignantes est souhaitable. Le BPEJ propose son aide afin d'élaborer des moyens de sensibiliser les enfants et les jeunes à ces enjeux.

Le bilan carbone a montré qu'une part importante des émissions induites par le canton est liée à la consommation. Il est dès lors indispensable que le PCC propose des mesures ciblant ces émissions indirectes. Pour ce faire, la sensibilisation est un des principaux levier d'actions à disposition de l'Etat de Fribourg. Les actions entreprises dans le cadre de cette mesure éviteront par contre l'effet culpabilisant évoqué par les répondant-e-s, en se concentrant davantage sur ce qui peut être fait de positif et sur les « bons exemples ». La proposition de soutien du BPEJ sera reprise dans le cadre de la mise en œuvre des mesures.

3.12.6 Remarques concernant la mesure W.2.1

En ce qui concerne la mesure W.2.1 (Soutien aux mesures garantissant la sécurité d'approvisionnement en eau dans les alpages), la CCIF est d'avis que les montants prévus sont insuffisants, au vu des périodes de sécheresse vécues les dernières années. La DIAF souligne que l'approvisionnement ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité. Le WWF est d'avis que des mesures encourageant l'élevage de bétail dans le canton n'ont pas leur place dans le PCC. Le PLR et les VERT-E-S sont d'avis que cette mesure n'est pas claire quant aux actions prévues. SAIDF SA et le SITel se demandent pourquoi cette mesure ne concerne que les alpages.

En ce qui concerne la somme allouée, il est estimé que le montant proposé est suffisant pour mettre en œuvre des actions efficaces durant la période couverte par le PCC de 1^{ère} génération. En intégrant différents services et Directions au sein de l'équipe de projet, les conflits d'intérêts, notamment vis-à-vis de la protection de la biodiversité, seront évités.

En ce qui concerne le soutien à l'élevage, le PCC entend aider tous les secteurs présents sur le territoire à accroître leur résilience face aux changements climatiques. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'en termes d'impact climatique, la consommation de viande locale est préférable à l'importation de viande de l'étranger. En outre, le catalogue de mesures prévoit également un certain nombre de mesures visant à réduire les émissions liées au secteur agricole, et à l'élevage en particulier. De plus, l'encouragement à l'alimentation bas carbone et non carnée est également intégré à deux mesures (A.3.1 et C.1.3).

3.12.7 Remarques concernant la mesure W.1.7

Concernant la mesure W.1.7 (Réalisation d'actions de sensibilisation à une utilisation parcimonieuse de l'eau), la DSAS, le SFP et Pro Velo soutiennent l'intégration des enfants et des jeunes en tant que public cible.

La mesure W.1.7 intégrera les enfants et les jeunes parmi les différents publics cibles visés. Les enfants et les jeunes doivent en effet être considérés comme public cible essentiel dans des mesures de sensibilisation de ce type.

3.12.8 Mesures non contraignantes

De manière générale, l'ACF et 11 communes ont pris bonne note que les mesures se déclinent en propositions ou recommandations à l'intention des communes et saluent cette démarche. Elles s'opposeraient ainsi à toute obligation et conséquence financière au niveau communal et intercommunal qui découleraient de ce plan. L'UPCF attend aussi que le PCC s'appuie sur l'incitation et non l'interdiction. À l'opposé Pro Natura regrette que le PCC propose uniquement des mesures incitatives et estime que cela ne sera pas suffisant pour atteindre les objectifs.

Les mesures de ce PCC de 1^{ère} génération sont en effet centrées sur des soutiens et encouragements. Il conviendra de discuter de l'efficacité de cette démarche lors de l'élaboration du PCC de 2^{ème} génération, selon les résultats du prochain bilan carbone.

3.12.9 Priorisation des mesures

La commune de Hauteville et la DIAF estiment qu'il manque une pondération dans la priorisation des mesures. Dans la même idée, la CCIF souhaite une utilisation rationnelle au vu des faibles moyens financiers du PCC, tandis que le PDC est d'avis que le PCC doit éviter de « saupoudrer ». Dans la même idée, Trade Fribourg estime que le nombre de mesures proposé est trop élevé et qu'il convient de ne garder que les mesures dont l'impact positif est avéré et mesurable. Le PLR estime qu'il est difficile de se faire une opinion sur le PCC sans connaître la priorisation des mesures. L'UPCF demande moins de mesures, mais mieux ciblées, pour atteindre les objectifs.

Il s'agit, par le PCC, d'œuvrer en parallèle dans tous les domaines impactés par les changements climatiques et impactant le climat. En un premier temps, les domaines retenus dans cette stratégie sont les priorités issues des travaux participatifs eu égard aux changements climatiques. Le bilan des premières mesures pourra permettre d'accentuer certaines mesures et d'en réduire ou supprimer d'autres.

3.12.10 Propositions de nouvelles mesures

Des nouvelles mesures supplémentaires ont été proposées par certains organismes, particulièrement dans l'axe E Energie et bâtiments, l'axe A Agriculture et alimentation et l'axe M Mobilité.

En ce qui concerne l'axe E, la Grève du climat appelle à l'interdiction des chauffages à mazout, tandis que SAIDEF SA propose de réduire, voire d'interdire l'éclairage public pendant une partie de la nuit. Géothermie Suisse propose d'analyser les besoins du canton afin de lancer des projets de géothermie. Le WWF souhaite que l'assainissement des chauffages électriques centralisés soit rendu obligatoire.

Concernant l'axe A, SAIDEF SA propose par exemple d'intégrer la problématique du gaspillage alimentaire ou d'encourager l'installation de potagers urbains. Le WWF et les Grands-parents pour le climat estiment que la transition de l'agriculture vers le bio doit être soutenue.

Pour ce qui est de l'axe M, le SFP propose d'équiper les parkings de l'administration de bornes de recharge pour véhicules électriques, tandis que les VERT-E-S souhaiteraient que le PCC intègre des mesures visant la création de secteurs sans voitures ou sans voitures thermiques. La Grève du climat propose quant à elle la gratuité des transports publics.

L'élaboration des mesures s'est basée sur les dernières connaissances disponibles ainsi que sur les idées et l'expertise de nombreux acteurs du terrain. Les résultats du prochain bilan carbone cantonal permettront d'évaluer l'effet des mesures proposées dans le PCC de 1^{ère} génération. En fonction du degré de réalisation des objectifs, des ajustements seront appliqués pour chacun des axes.

Les nouvelles idées de mesures émises dans les retours de consultation seront considérées lors de l'élaboration du PCC de 2^{ème} génération.

4 Conclusion

4.1 Appréciation générale

Le plan de mesures présenté à la consultation obtient l'aval de la majorité des répondant-e-s. La structure et le contenu du Plan Climat ne sont dès lors pas remis en question par la majorité des organisations. Il s'agira donc de procéder à des modifications mineures du document mis en consultation, afin d'obtenir une version définitive améliorée, enrichie des remarques des répondant-e-s.

4.2 Principales modifications à apporter

4.2.1 Processus participatif

Les milieux économique, industriels, associatifs et académiques ont fait part de leur volonté d'être davantage intégrés aux processus liés au PCC. Lors de la mise en œuvre des mesures de ce PCC et lors de l'élaboration du PCC de 2^{ème} génération, des discussions avec les milieux économiques, industriels ainsi qu'avec les hautes écoles et les milieux associatifs seront tenues afin d'intégrer davantage d'organismes contributeurs. La mise sur pied d'une commission consultative, intégrant notamment les acteurs économiques et le monde académique, est actuellement discutée dans le cadre des travaux législatifs portant sur la loi cantonale sur le climat.

4.2.2 Suivi de l'effet des mesures

Un certain nombre d'organismes a critiqué l'absence de quantification des effets attendus des mesures ou encore le manque de clarté concernant le suivi du PCC. Pour répondre à ces attentes, un plan présentant l'évolution passée des émissions cantonales ainsi que la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs sera ajouté avec un graphique. Les résultats des prochains bilans carbone permettront d'évaluer le degré de réalisation des objectifs, en comparant la quantité d'émissions effective avec la quantité d'émissions prévue par la trajectoire à suivre. Le PCC de 2^{ème} génération pourra ainsi être élaboré en fonction du degré de réalisation des objectifs durant la période couverte par le PCC de 1^{ère} génération. Par ailleurs, pour permettre une appréciation plus précise des efforts à fournir pour chacun des secteurs, la mesure T.1.1 prévoit l'attribution de sous-objectifs de réduction à chacun des axes du volet « Atténuation ». De plus, pour les mesures qui s'y prêtent, la quantité d'émissions réduites attendue sera fixée au début de leur mise en œuvre, en tant qu'indicateurs de résultat. Enfin, un monitoring de chacune des mesures à l'aide d'une fiche de mesure est prévu. Cet outil de suivi prévoit notamment une planification précise des étapes et résultats attendus, ainsi que la détermination de différents indicateurs propres à la mesure (par exemple la quantité d'émissions de l'activité concernée ou le nombre de bornes de recharge pour voitures électriques posées).

4.2.3 Coûts de l'inaction

Le sous-chapitre concernant les coûts de l'inaction ayant posé problème, il sera complètement remanié selon les retours de consultation. Il s'agira notamment de l'élargir aux coûts non-monétaires et aux effets bénéfiques liés aux changements. Les informations seront également consolidées par l'ajout de sources bibliographiques supplémentaires.

4.2.4 Bilan carbone

Le chapitre concernant le bilan carbone ayant été considéré comme difficilement compréhensible par certain-e-s répondant-e-s, une version simplifiée de ces résultats sera publiée sur le site internet monplanclimat.fr.ch.

4.2.5 Mesures du PCC

Certaines propositions de nouvelles mesures, certains de leurs éléments ou des souhaits de renforcement de certains thématiques seront intégrés à des mesures du PCC. C'est notamment le cas en ce qui concerne le renforcement des thématiques d'efficacité énergétique, d'innovation dans le secteur agricole et de gestion des déchets. Par ailleurs, les

autres propositions de nouvelles mesures seront prises en considération lors de l'élaboration du PCC de 2^{ème} génération.

A1 Annexes

A1.1 Liste des organismes ayant répondu à la consultation

acf-fgv - Association des communes fribourgeoises

AFIN - Administration des finances

Agglomération de Fribourg

Agroscope

Arbeitsgruppe Klima&Energie WWF Freiburg

Association des cadres supérieurs et magistrats, magistrats de l'Etat de Fribourg

Association fribourgeoise des agent-e-s d'administration communale*

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données

Avry Centre SA C/O

BEF - Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

BFF SA

CCIF - Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg

CENP - Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage

Centre commercial Fribourg Centre

Centre commercial Migros Agy Est

Centre ROSAS HEIA-FR

Comme de St. Silvester

Commune d'Arconciel

Commune d'Attalens

Commune de Bösinggen

Commune de Broc

Commune de Châtel-Saint-Denis

Commune de Cheyres-Châbles

Commune de Corminboeuf

Commune de Cugy (FR)

Commune de Dürdingen

Commune de Fribourg

Commune de Grandvillard

Commune de Granges-Paccot

Commune de Grolley

Commune de Hauteville

Commune de Haut-Intyamon

Commune de La Roche

Commune de Lully (FR)

Commune de Plaffeien

Commune de Rechthalten

Commune de Ried bei Kerzers

Commune de Romont

Commune de Sorens

Commune de Val-de-Charmey

Commune de Villars-sur-Glâne

Commune de Vuadens

Commune du Gibloux

Conférence des préfets du Canton de Fribourg*

Construction et exploitation du réseau d'eau et de gaz SINEF SA

Coop Schweiz

DEE - Direction de l'économie et de l'emploi

DFIN - Direction des finances

DIAF - Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

DICS - Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

DSAS - Direction de la santé et des affaires sociales

DSJ - Direction de la sécurité et de la justice

EnOA - Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande

espace.mobilité

Fédération fribourgeoise des Retraités

Félicie Hammer

FRC - Fédération romande des consommateurs, section fribourgeoise

Géothermie Suisse

GESA - Gruyère Energie SA

Grands-parents pour le climat - Fribourg

Grève du Climat Fribourg

Hans Schnell

KUND - Verein Kultur Natur Deutschfreiburg

Les Aînées pour la protection du climat

Les VERT-E-S Fribourg

Luc Braillard, chargé de cours, Department of Geosciences, UNIFR

Maus frères S.A.

Nordmann & co SA

OCN - Office de la Circulation et de la Navigation*

Ökostrom SA

Parti vert'libéral du canton de Fribourg

PDC Fribourg

PLR - Les Libéraux-Radicaux du Canton de Fribourg

PNR - Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Pro Natura Fribourg

PRO VELO Fribourg

REPER Fribourg

S2 - Service informatique du Secondaire 2

SAEF - Service archéologique de l'Etat de Fribourg

SAIDEF SA

Scom - Service des communes

Section déchets et sites pollués, Secteur déchets, Service de l'environnement SEn

SEnOF - Service de l'enseignement obligatoire de langue française

SESAM - Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

SFP - Service de la formation professionnelle

SITel - Service de l'informatique et des télécommunications

SLeg - Service de législation

Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg

SPE - Service public de l'emploi

SPO - Service du personnel et d'organisation*

SSP Fribourg

SSpo – Service du sport

Terroir Fribourg

Trade Fribourg

UDC – Union Démocratique du Centre Fribourg

UniFR – Université de Fribourg

UPCF - Union patronale du canton de Fribourg

Urs Nigg

WWF Fribourg

*Organismes ayant communiqué n'avoir aucune remarque concernant le PCC.

A1.2 Listes des abréviations et acronymes

ACF - Association des communes fribourgeoises

AFIN - Administration des finances

ATE - Association transports et environnement

BEF - Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

BPEJ - Bureau de promotion des enfants et des jeunes

CCIF - Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg

CENP - Commission pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage

COFIL - Comité de pilotage

DEE - Direction de l'économie et de l'emploi

DFIN - Direction des finances

DIAF - Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

DICS - Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

DSAS - Direction de la santé et des affaires sociales

DSJ - Direction de la sécurité et de la justice

EnOA - Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande

FPE - Fédération patronale et économique

FRC - Fédération romande des consommateurs, section fribourgeoise

GESA - Gruyère Energie SA

KUND - Verein Kultur Natur Deutschfreiburg

LEn - Loi cantonale sur l'énergie

MoPeC - Modèles de prescriptions énergétiques des cantons

OCN - Office de la Circulation et de la Navigation

ODD – Objectifs de développement durable

OFEN - Office fédéral de l'énergie

OFEV - Office fédéral de l'environnement

PCC - Plan Climat cantonal

PDC – Parti démocrate-chrétien Fribourg

PLR - Les Libéraux-Radicaux du Canton de Fribourg

PNR - Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

S2 - Service informatique du Secondaire 2

SAEF - Service archéologique de l'Etat de Fribourg

SCom - Service des communes

SEn – Service de l'environnement

SEnOF - Service de l'enseignement obligatoire de langue française

SESAM - Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

SFN – Service des forêts et de la nature

SFP - Service de la formation professionnelle

SG – Secrétariat Général

SITel - Service de l'informatique et des télécommunications

SLeg - Service de législation

SMo – Service de la mobilité

SPE - Service public de l'emploi

SPO - Service du personnel et d'organisation

SSpo – Service du sport

UDC – Union Démocratique du Centre Fribourg

UFT - Union fribourgeoise du tourisme

UniFR – Université de Fribourg

UPCF - Union patronale du canton de Fribourg

UPF - Union des paysans fribourgeois